



Programmes de formation liés

- Génie géologique

Compétences requises

- Esprit d'analyse et de synthèse
- Travail d'équipe
- Sens de l'organisation et de la planification
- Leadership
- Autonomie

Autres exigences et atouts

- Être membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de l'Ordre des géologues du Québec
- Maîtrise dans un domaine connexe

Domaines d'activités Exploration, Exploitation, Ingénierie

Ingénieur/ingénieure géologue

Autres appellations : Ingénieur géophysicien/ingénieure géophysicienne, ingénieur/ingénieure en géotechnique, ingénieur/ingénieure en mécanique des roches, géologue de projet, géologue de terrain, etc.

Les ingénieurs et les ingénieures géologues effectuent des études géologiques et géotechniques notamment dans toutes les phases d'évaluation et de développement de projets miniers. Ils planifient, conçoivent, mettent à l'essai et supervisent des programmes d'analyse et de collecte de données géologiques, interprètent et compilent les informations recueillies et effectuent la préparation de rapports et de recommandations en matière de génie géologique. Ils planifient, élaborent et coordonnent des études expérimentales et de faisabilité sur les dépôts de minerai, les calculs de réserves de minerai et la conception des mines, cernent les possibilités et supervisent les activités de contrôle des teneurs minérales à des fins de planification et d'amélioration. Ils travaillent en collaboration avec des technologues, des techniciens et d'autres ingénieurs et scientifiques et les supervisent.

Fonctions principales

- Le travail peut s'effectuer dans un environnement de bureau et sur le terrain.

- Le travail peut s'effectuer dans des conditions physiques ou environnementales contraignantes (obscurité, poussière, bruit, chaleur ou froid).

Exigences

- Un baccalauréat en génie géologique ou dans une discipline connexe du génie est exigé.
 - Un doctorat ou une maîtrise dans une discipline connexe du génie peut être exigé.
 - L'appartenance à une association provinciale ou territoriale d'ingénieurs professionnels est exigée pour approuver des dessins et des rapports techniques et pour exercer la profession à titre d'ingénieur (Ing.).
 - L'affiliation à une association professionnelle est possible après l'obtention d'un diplôme dans un programme d'enseignement agréé, une expérience de travail de trois ou quatre ans sous supervision en génie et un examen de déontologie professionnelle.
 - L'expérience permet d'accéder à des postes de supervision et de gestion.
-